

IF – Janv. 2017

Payer l'abonnement à L'Investisseur Français par le biais de votre entreprise  
(Société ou statut d'autoentrepreneur)

Vous pouvez payer votre abonnement par le biais de votre société ou de toute personne morale de votre choix.

Nous vous recommandons de valider préalablement avec votre comptable que cette dépense est compatible avec l'objet social de votre entreprise ou votre activité d'auto entrepreneur.

Dans la plupart des cas, les services proposés par L'Investisseur Français sont compatibles avec l'exercice des sociétés, puisqu'ils concernent l'analyse d'entreprise, l'allocation de capital et la gestion des placements de trésorerie.

Nous rappelons que l'abonnement est **individuel** et que les codes transmis ne sont valables que pour une personne. Tout contrevenant s'expose aux poursuites d'usage.

Si vous souhaitez **plusieurs accès** pour plusieurs collaborateurs/associés d'une même société, veuillez nous indiquer par mail à [contact@linvestisseurfrancais.com](mailto:contact@linvestisseurfrancais.com) le nombre de licences souhaitées, nous vous communiquerons sans délai la dégressivité des tarifs.

Merci.

\*\*\*